



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE RENOVATION DU CLOS ET DU
COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE (RELANCE) - LOT 3
C : PEINTURE PASSE AVEC LA SOCIETE LACOUR
ENTREPRISE**

**DÉCISION N° DM-20-302
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au journal Le Moniteur le 14 août 2020 et publié au profil acheteur de la Ville relatif au marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville (relance) lot 3 C : Peinture ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 7 octobre 2020 favorable à l'attribution du marché de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville (relance) - lot n°3 C : Peinture, à la société LACOUR ENTREPRISE, ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville (relance) lot n°3 C : Peinture avec la société LACOUR ENTREPRISE domiciliée – 86 rue Royale – 78 000 VERSAILLES, représentée par Monsieur LACOUR Stéphane, Directeur Général.

Le montant du marché s'élève à 149 541,16 € HT (179 449,39 € TTC) décomposé comme suit :

- Tranche ferme - Façade EST - Façade NORD : 53 193,34 € HT (63 832,01 € TTC) ;
- Tranche optionnelle n°1 - Façade OUEST - Façade SUD : 63 235,02 € HT (75 882,02 € TTC) ;
- Variante exigée n°1 - Peinture sur menuiseries métalliques complémentaires : 13 413,60 € HT (16 096,32 € TTC) ;
- Variante exigée n°2 : Restitution de peinture faux bois : 19 699,20 € HT (23 639,04).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de maintenance,
de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201124-lmc1H7880H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2020
Date de Publication : 01/12/2020